

Procès-verbal du conseil municipal du vendredi 24 juin 2022

Présents : Brigitte Biernat, Marjolaine Girault, Alain Croissy, Claude Delemontez, Didier Mantz, Jean-Michel Palliot.

Absents excusés, Hubert Debedde, Yannick Ghesquiere, Jean Christophe Monferran, Marc Marsat (procuration à Didier Mantz)

6 conseillers présents, dont un avec une procuration, **soit sept votants**

Le maire Jean Michel Palliot ouvre le conseil à 18h 00

Le secrétaire de séance est Alain Croissy

1. Délibération pour la subvention au trio festif de Huriel

Validation de cette subvention (déjà abordée lors du dernier conseil), pour 100€

Abstention 1 ; Contre 0 ; Pour 6 voix

2. Délibération pour les règles de la publicité des actes administratifs

Jean Michel Palliot lit le document

Les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés par les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, de plus de 3500 habitants, la publicité de ces actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Toutefois, les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient d'une dérogation pour retarder cette échéance. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, de conserver les modalités classiques de publicité des actes de la commune, afin de passer progressivement sur cette nouvelle démarche.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Le maire propose au conseil municipal de retarder cette nouvelle modalité de publicité des actes réglementaires et décisions.

Abstention 0 ; Contre 0 ; Pour 7 voix

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du maire qui sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2022

3. Informations

a. Mise en service antenne Free

Les travaux seront terminés en septembre 2022 mais la mise en service est prévue au printemps 2023 (en raison de la pénurie du matériel).

b. Retour des subventions

Pour rappel, les travaux ou achats peuvent être engagés, après que nous ayons reçu les validations des subventions. Ces subventions sont ensuite versées après que les travaux ou achats soient facturés par l'entreprise. Nous avons engagé un emprunt pour l'achat du broyeur et de la rénovation des routes. Les travaux de l'aire de jeux et du terrain de pétanque vont être programmés, mais ne seront engagés qu'après les retours des subventions (Pour éviter un nouvel emprunt).

- Broyeur 5 000€ (reçu)

- Route 5 054.40 (accord)
- Aire de jeux et terrain de pétanque,
 - 1 1 154.20€ (accord conseil départemental)
 - 5 000€ (Accord CAF)
 - 13 013€ (Accord DETR)
- c. Mise en place d'un poste informatique à l'agence postale
 Afin de permettre l'accès au numérique pour les néophytes et les personnes qui n'ont pas de matériel informatique, un ordinateur et une imprimante vont être installés à l'agence communale de la poste. Ce matériel et le mobilier nécessaire à sa mise en œuvre sont financés par le Fond de Péréquation de La Poste. En accès gratuit, il permettra de faire, entre autres, des démarches administratives auprès de nombreux organismes.
- d. Dérogation d'un enfant de Viplaix d'être inscrit vers le RPI de Archignat
- e. Un courrier a été adressé aux propriétaires des maisons dont les toits sont détériorés, pour les informer de leur mise en péril prochaine s'ils ne prennent pas des mesures
- f. Une conseillère informatique passera à la mairie de Viplaix pour aider les usagers à faire leurs démarches administratives par ordinateur.
 Sur Rendez-vous, à prendre auprès de la COMCOM tél : 06 59 53 62 56

4. **Questions diverses**

Un débat est ouvert sur l'utilisation des produits d'entretien contenant de la javel. Une analyse du coût de produit écologique de remplacement sera réalisée, afin de trouver un produit de qualité, et qui ne contient pas d'ingrédient polluant.

A la fin de la réunion, les conseillers municipaux visitent l'ancien café que les locataires ont libéré fin mai. Ils constatent que les locaux sont très propres.

La séance est levée à 19 h00

Elu	Signature	Nom de la délibération	Numéro de la délibération
Jean Michel PALLIOT		Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants	DEL 20220627032
Alain CROISSY		Subvention exceptionnelle pour le Festimusic	DEL 20220627033
Marc MARSAT			
Brigitte BIERNAT			
Marjolaine GIRAULT			
Hubert DEBEDDE			
Claude DELEMONTEZ			
Yannick GHESQUIERE			
Jean Christophe MONFERRAN			
Didier MANTZ			